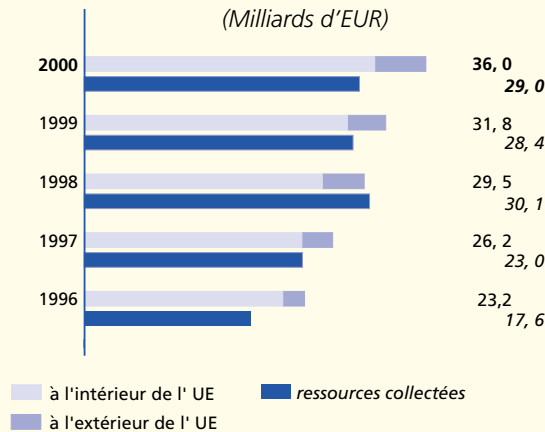


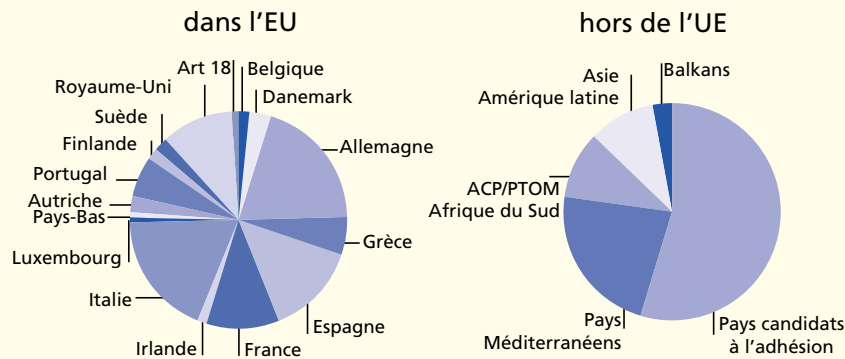
Sommaire

La BEI en 2000	1
Philippe Maystadt : la BEI met l'accent sur l'efficacité et la flexibilité	7
La BEI en séance plénière au Parlement européen	10
L'action de la BEI face aux changements climatiques	11
Les RTE : réorientation des priorités suivant un axe est-ouest et non plus nord-sud	14
Le nouveau Mécanisme de financement structuré	18
La croissance de l'Economie en Europe : l'impact des nouvelles technologies	19
Le groupe BEI appuie l'industrie européenne de l'audiovisuel	22
Nominations à la BEI	24

Contrats de financement signés et ressources collectées



Répartition géographique des contrats signés en 2000 hors de l'UE



Les faits mar- quants en 2000

- la nouvelle initiative "Innovation 2000" (i2i), fondement d'une économie européenne reposant sur la connaissance et l'innovation,
- augmentation substantielle des financements en faveur des PME et des projets environnementaux,
- appui vigoureux aux régions moins avancées, qui ont reçu plus des deux tiers des prêts individuels accordés à l'intérieur de l'UE,
- croissance de 24% des prêts consentis aux pays préadhésion et dynamisme de l'activité dans les autres pays voisins de l'UE.

La BEI en 2000

En 2000, les financements de la BEI pour des projets favorisant la réalisation des objectifs de l'Union européenne se sont élevés au total à 36 milliards d'EUR (soit une hausse de 13 % par rapport à 1999).

La Banque a consacré 30,6 milliards d'EUR à des projets situés dans les États membres de l'UE et près de 3 milliards d'EUR dans les pays candidats, tandis que ses prêts dans les autres pays tiers ont dépassé 2,4 milliards d'EUR.

Pour financer ces opérations, la Banque européenne d'investissement a emprunté 29 milliards d'EUR sur les marchés internationaux des capitaux.

Au 31 décembre 2000, le bilan de la BEI s'élevait à 219,2 milliards d'EUR, l'encours des emprunts atteignait au total 160 milliards d'EUR et l'encours des prêts 199 milliards d'EUR.

Création du groupe BEI

En devenant, en juin 2000, l'actionnaire majoritaire et l'opérateur du Fonds européen d'investissement (FEI), la BEI a constitué un Groupe au sein duquel la Banque prend en charge les activités de prêts à moyen et long terme, tandis que le FEI devient sa filiale spécialisée dans les activités de capital-risque et de garantie en faveur des PME.

Le Groupe BEI est ainsi à même d'offrir aux PME, par l'intermédiaire de ses partenaires spécialisés, l'ensemble de la gamme des produits financiers dont elles ont besoin pour se développer et affronter les défis d'une économie en mutation. ■



La BEI face aux changements climatiques, voir page 11



Les prêts dans l'UE

L'initiative « Innovation 2000 »

La BEI a lancé cette initiative pour appuyer la Stratégie de Lisbonne élaborée par le Conseil européen en mars 2000 pour promouvoir une Europe fondée sur la connaissance et l'innovation.

Au travers de cette initiative, le Groupe BEI oriente ses opérations de prêt sur les objectifs suivants : développement des PME et de l'esprit d'entreprise, diffusion de l'innovation, recherche-développement, réseaux des technologies de l'information et de la communication, enrichissement du capital humain. Cette initiative comprend également les investissements dans des projets audiovisuels européens, afin de renforcer l'assise financière de l'industrie cinématographique et audiovisuelle européenne et de permettre à ce secteur de mieux s'adapter aux défis de la technologie numérique.

Depuis mai 2000, 1,6 milliard d'EUR de prêts ont été accordés au titre de l'initiative i2i en faveur d'investissements dans les réseaux de communication (965 millions d'EUR) et dans le domaine de l'éducation (450 millions d'EUR) – en particulier pour l'initiation à l'informatique et son enseignement. En outre, les opérations de capital-risque en faveur de PME innovantes ont approché 215 millions d'EUR.

Au cours des trois prochaines années, la BEI entend prêter entre 12 et 15 milliards d'EUR au titre de son programme i2i, en sus de l'enveloppe prévue pour développer les opérations de capital-risque au travers du FEI.

Nette augmentation des financements en faveur des PME

Le soutien de la BEI aux investissements des PME a atteint 6,2 milliards d'EUR (soit





La BEI a prêté 2,8 milliards d'EUR en faveur de projets d'amélioration de l'environnement urbain, notamment de transports en commun – ici à Montpellier.

une progression de 44 % par rapport à 1999), dont plus de 5,7 milliards d'EUR de prêts globaux classiques (lignes de crédit accordées à des banques partenaires dans les pays concernés) pour promouvoir des investissements de quelque 27 000 PME. En outre, 450 millions d'EUR ont contribué à financer dans dix pays de l'UE 24 fonds de capital-risque qui ont pour objet de prendre des participations dans des PME innovantes du secteur des hautes technologies et de renforcer l'assise financière de ces dernières.

En juin 2000, le Conseil des gouverneurs de la BEI a doublé, en la portant à 2 milliards d'EUR, l'enveloppe dont dispose le Groupe BEI pour ses opérations de capital-risque jusqu'en 2003. Celles-ci sont confiées au FEI, la filiale du Groupe BEI spécialisée dans les opérations de capital-risque et l'octroi de garanties aux PME. Le FEI intervient essentiellement dans les États membres, mais le champ d'application de ses opérations de capital-risque sera progressivement élargi pour englober les pays candidats afin d'y soutenir l'émergence d'entreprises dans le secteur des hautes technologies.

...et des projets environnementaux

Les prêts de la Banque dans le domaine de l'environnement se sont élevés à 6,4 milliards d'EUR, soit une hausse très sensible de 39 % par rapport à 1999. Les financements pour des projets visant à protéger le milieu naturel (gestion de

l'eau, traitement des déchets et réduction des émissions industrielles toxiques) ont atteint 3,6 milliards d'EUR. 2,8 milliards d'EUR de prêts sont allés à des projets d'environnement urbain, notamment dans les domaines des transports publics et du développement urbain.

Développement régional

Conformément à sa mission première qui est de favoriser un développement régional équilibré, la BEI a maintenu son soutien à la modernisation du secteur industriel et des infrastructures dans les régions les plus défavorisées. Les prêts accordés à cet effet ont totalisé 20 milliards d'EUR, dont 13,7 milliards d'EUR sous forme de prêts individuels (soit 73 % du total des prêts individuels dans l'UE) et 6,2 milliards d'EUR sous forme de prêts globaux destinés à encourager les initiatives de petite dimension lancées par des PME ainsi que les programmes d'infrastructure à l'échelon local. Les projets situés dans les pays de la cohésion, à savoir l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont bénéficié de 45 % de ces prêts individuels.

L'appui de la BEI en faveur du développement régional fait partie intégrante des politiques structurelles et de cohésion de l'UE. En janvier 2000, la Banque et la Commission ont signé un accord visant à coordonner plus étroitement encore leur aide au développement régional au cours de la période 2000-2006, tant dans les États membres que dans les pays

Données clés pour 2000 (milliards d'EUR)

Contrats de prêt signés	36,0
Dans l'Union	30,6
Hors de l'Union:	
- pays préadhésion	2,9
- autres pays tiers	2,4
Encours des prêts	198,9
Emprunts	29,0
Encours des emprunts	159,9
Total du bilan	219,2
Capital souscrit	100,0
- dont versé	6,0

candidats, et plus particulièrement pour ce qui touche au cofinancement de projets d'investissement (prêts de la BEI et aides non remboursables provenant du budget communautaire).

RTE et capital humain

Les prêts pour des projets d'infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications ont totalisé 6,6 milliards d'EUR, tandis que ceux destinés à la santé et à l'éducation se sont élevés à 1,2 milliard. Dans ces secteurs, la BEI a intensifié sa participation au financement de partenariats public-privé (par exemple, dans le cadre de projets d'infrastructures de communication au Royaume-Uni, en Grèce, au Portugal, en Allemagne et également dans les pays candidats, ainsi que dans le secteur de l'éducation au Royaume-Uni).

**Contrats de prêts signés en 2000 et de 1996 à 2000
(en millions d'euros)**

PAYS	2000		1996-2000	
	montant	%	montant	%
Belgique (BE)	503	1,4	3 384	2,3
Danemark (DK)	991	2,8	4 060	2,8
Allemagne (DE)	6 038	16,8	23 281	15,9
Grèce (GR)	1 712	4,8	5 335	3,6
Espagne (ES)	4 199	11,7	16 667	11,4
France (FR)	3 323	9,2	15 684	10,7
Irlande (IE)	419	1,2	1 165	0,8
Italie (IT)	5 640	15,7	21 718	14,8
Luxembourg (LU)	200	0,6	510	0,3
Pays-Bas (NL)	260	0,7	2 161	1,5
Autriche (AT)	735	2,0	2 744	1,9
Portugal (PT)	1 852	5,1	7 604	5,2
Finlande (FI)	525	1,5	2 356	1,6
Suède (SE)	621	1,7	3 600	2,5
Royaume-Uni (GB)	3 303	9,2	15 877	10,8
Autres	321	0,9	1 286	0,9
<i>Total Union européenne</i>	<i>30 644</i>	<i>85,0</i>	<i>127 431</i>	<i>86,8</i>
Pays candidats à l'adhésion	2 948	8,2	10 398	7,1
(dont mécanisme préadhésion)	1 618	4,5	4 455	3,0
<i>Total Pays candidats à l'adhésion</i>	<i>2 948</i>	<i>8,2</i>	<i>10 398</i>	<i>7,1</i>
Pays méditerranéens (hors Chypre, Malte)	1 214	3,4	4 595	3,1
ACP-PTOM-Afrique du Sud	541	1,5	2 459	1,7
Amérique latine, Asie	532	1,5	1 627	1,1
Balkans	154	0,4	318	0,2
Total autres pays	2 441	6,8	8 999	6,1
Total général	36 033	100,0	146 828	100,0

Des informations détaillées complémentaires sur les projets figurent dans le document "Les prêts de la BEI en 2000". Ce dernier, de même que d'autres renseignements sur les activités et l'organisation du groupe BEI sont disponibles sur les sites Internet www.eib.org et www.eif.org.

Pays candidats à l'adhésion

Dans les pays candidats, la BEI a concentré ses financements sur les projets de transport et de télécommunications reliant ces pays à l'UE (corridors identifiés aux conférences paneuropéennes de Crète et d'Helsinki sur les transports) et leur permettant ainsi de participer au marché intérieur de l'UE et de rattraper leur retard économique. Sur un total de prêts de 3 milliards d'EUR, 960 millions d'EUR sont allés à des projets d'infrastructures de transport, en particulier pour des routes et des autoroutes (765 millions d'EUR) ainsi que des aménagements ferroviaires (175 millions d'EUR).

En outre, la Banque a mis particulièrement l'accent sur la modernisation industrielle, notamment par le biais des PME.

Une attention croissante a été consacrée aux projets qui aident les pays candidats à

Les prêts dans les régions voisines de l'UE



La BEI met l'accent sur la modernisation des PME.



La BEI a participé au financement du réseau de tramway de Budapest, en Hongrie.

se conformer aux normes environnementales existant dans l'acquis communautaire. Les prêts en faveur de l'environnement se sont élevés à 745 millions d'EUR, soit près du quart des financements de la BEI dans ces pays (190 millions d'EUR sont allés à des projets de traitement des eaux et des déchets, 305 millions d'EUR à l'amélioration de l'environnement urbain, en particulier aux initiatives touchant aux transports publics, tandis que 250 millions d'EUR ont été accordés pour la reconstruction après les inondations qui ont frappé la Roumanie).

La BEI va encore accentuer ses interventions à l'appui du processus de préadhésion, grâce au mandat de prêt d'un montant de 8,7 milliards d'EUR que lui a conféré l'UE pour la période 2000-2007 et à son propre Mécanisme de prêt préadhésion, doté d'un montant de 8,5 milliards d'EUR pour la période 2000-2003, les opérations à ce dernier titre s'effectuant aux risques exclusifs de la Banque. Ces moyens viendront renforcer la position de la BEI en tant que principale source de financement extérieur pour les projets en Europe centrale et orientale.

Dans la perspective de l'élargissement, la BEI a fusionné ses Directions chargées des

prêts dans les États membres de l'UE et dans les pays candidats, ce qui facilitera la gestion de ces opérations.

Région méditerranéenne

Dans le bassin méditerranéen, la BEI a prêté au total 1,2 milliard d'EUR dans les pays non-membres de l'UE, essentiellement au titre du Partenariat euro-méditerranéen. Elle a mis l'accent sur la modernisation du secteur privé, y compris les PME, et sur le développement du secteur financier dans les pays concernés, ainsi que sur l'amélioration des infrastructures et de l'environnement.

La Banque a repris ses interventions en Syrie et continue à soutenir des investissements qui confortent le processus de paix dans la région en finançant des projets à Gaza, en Cisjordanie et Jordanie. Sur l'ensemble des financements qu'elle a accordés dans la région, la BEI a consacré 575 millions d'EUR à des projets situés en Turquie, en grande partie au titre du programme de prêts TERRA (Programme d'aide au relèvement et à la reconstruction de la Turquie après les tremblements de terre).

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

La BEI a contribué au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est en prêtant au total 154 millions d'EUR dans cette région. La Banque participe, avec la Commission européenne, la Banque mondiale et la BERD, aux programmes « Quick Start » (projets à démarrage rapide) et « Near Term » (investissements réalisables à brève échéance).

La BEI a notamment contribué à la reconstruction des réseaux de transport et de distribution d'électricité de Bosnie-Herzégovine, à la construction d'un pont sur le Danube reliant la Bulgarie à la Roumanie ainsi qu'à la mise à niveau technique du principal corridor routier nord-sud en Albanie.

Un accord-cadre portant sur les financements de la BEI en Croatie a été mis en place à la fin de 2000 et le Conseil européen examine actuellement un mandat de prêt de la BEI en République fédérale de Yougoslavie.

Les prêts dans les autres pays

Le montant des prêts de la BEI en Amérique latine a atteint au total 400 millions d'EUR et 130 millions d'EUR en Asie. Plus d'un quart des prêts a été consacré à des investissements du secteur privé, à l'appui de coentreprises auxquelles participent des entreprises et des banques européennes.

La BEI a particulièrement concentré ses efforts sur le financement d'investissements de grandes et petites entreprises du secteur privé dans les pays ACP. Sur 400 millions d'EUR prêtés par la Banque, 210 millions l'ont été sous forme de capitaux à risques provenant des ressources budgétaires de l'UE. En outre, la Banque a prêté 140 millions d'EUR en République d'Afrique du Sud pour des initiatives de petite dimension dans le secteur des infrastructures, des télécommunications et en faveur d'investissements dans le secteur productif.

Dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPT), la BEI contribue à hauteur de 70 millions d'EUR à l'allègement de la dette d'une douzaine de pays.

Emprunts

La BEI doit s'attacher à réduire le plus possible ses frais de collecte de ressources afin de pouvoir accorder des prêts aux promoteurs de projet aux conditions les plus avantageuses et, partant, d'encourager l'investissement.

En 2000, la BEI a emprunté 29 milliards d'EUR au travers de 149 opérations, mobilisant des fonds dans onze monnaies, dont 49,5 % en GBP, 23 % en EUR, 21 % en USD et le solde en CHF, en monnaies des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'en HKD, JPY, TWD et ZAR.

Après échanges, les ressources collectées par la BEI étaient principalement libellées en trois monnaies : en EUR pour 42,5% , en GBP pour 38% , et en USD pour 13,5 %.

La proportion élevée des emprunts en GBP s'explique par les possibilités de collecte de fonds à des conditions très avantageuses dont a su profiter la Banque (y compris des conditions favorables pour les échanges de GBP en EUR). La Banque a ainsi renforcé sa position d'emprunteur non souverain de référence dans un environnement où les émissions nouvelles du Gouvernement britannique étaient en diminution.

La collecte de fonds en euros a reculé en 2000, en raison de conditions d'emprunt moins avantageuses résultant, avant tout, de la dépréciation continue de l'euro et, par conséquent, de la chute de la demande d'obligations libellées en euros de la part des investisseurs américains et asiatiques.

Malgré des conditions de marché moins propices, la BEI a renforcé ses émissions de référence existantes en euros (EARNs - Euro Area Reference Notes) au travers de réouvertures régulières (nouvelles émissions obligataires de mêmes taux d'intérêt et de mêmes durées que les émissions existantes, ce qui permet d'en accroître le

volume et la liquidité) et de l'émission de nouvelles obligations pour des échéances allant jusqu'en 2010.

La BEI dispose maintenant d'émissions de référence en cours dont les échéances vont de 2003 à 2010, pour des encours compris entre 2 et 6 milliards d'EUR, soit un total proche de 29 milliards d'EUR à la clôture de l'exercice.

Les efforts déployés par la BEI pour accroître encore la liquidité de ses émissions de référence et compléter sa courbe de rendements témoignent de son engagement en faveur de l'euro et, parallèlement, de son rôle primordial en tant qu'émetteur supranational dans cette monnaie. La BEI est maintenant le seul émetteur non souverain qui propose la totalité d'une courbe de référence en euros traitée sur les systèmes de courtage MTS.

L'USD est resté une monnaie importante pour ce qui est de collecter des fonds à plus court terme et de tirer parti des conditions favorables aux échanges de monnaies, compte tenu de la transparence, de la taille et de la liquidité inégalée du marché du dollar. La Banque a procédé à de nouvelles émissions qui sont venues s'ajouter à des émissions de référence existantes.

La Banque a également été présente sur les marchés asiatiques et a réussi à s'affirmer comme un emprunteur de premier plan à Hong Kong et Taïwan.

La BEI a poursuivi ses efforts pour emprunter dans les monnaies des pays candidats, tant sur les marchés de ces pays que sur l'euro-marché.

En raison de son excellente cote de crédit, la Banque a toujours la possibilité d'émettre des obligations à plus long terme libellées dans ces monnaies et peut, de ce fait, contribuer à l'approfondissement des marchés de capitaux. Les fonds levés dans ces monnaies sont rétrocédés aux promoteurs de projets dans les régions concernées. La possibilité offerte à ces promoteurs d'emprunter en monnaie locale élimine les risques de change et, de ce fait, constitue une forte incitation à l'investissement, ce qui permet aux pays candidats de combler leur retard par rapport aux niveaux de productivité et de revenu de l'UE. ■





Bruxelles, février 2001 : le Président de la BEI présente les activités de la Banque en 2000.

Philippe Maystadt: *la BEI met l'accent sur l'efficacité et la flexibilité*

Il y a un an exactement, venant de prendre la direction de la Banque pour six ans, j'étais animé de la volonté de mettre en oeuvre diverses initiatives pour accroître notre efficacité, diversifier nos instruments et nos champs d'action et être plus ouverts au dialogue avec nos partenaires de la scène européenne et la société civile.

À cet égard, je me réjouis de pouvoir souligner que, tout en conservant son exceptionnelle solidité financière et son haut niveau d'expertise dans le financement de projets, la BEI a négocié avec succès plusieurs évolutions qui ont renforcé sa capacité à appuyer efficacement les besoins de l'économie européenne et des pays candidats à l'adhésion :

- En devenant, en juin 2000, l'actionnaire majoritaire et l'opérateur du Fonds européen d'investissement (FEI), la BEI a constitué un Groupe au sein duquel la Banque prend en charge les activités de prêts à moyen et long terme, tandis que le FEI devient sa filiale spécialisée dans les activités de capital-risque et de garantie en faveur des PME.

Le Groupe BEI est ainsi à même d'offrir aux PME, par l'intermédiaire de ses

partenaires spécialisés, l'ensemble de la gamme des produits financiers dont elles ont besoin pour se développer et affronter les défis d'une économie en mutation.

- En fusionnant dans une même Direction ses équipes financières responsables de ses opérations dans l'Union européenne et dans les pays candidats à l'adhésion, la BEI a exprimé sa volonté de favoriser l'intégration des pays candidats. En leur appliquant les mêmes critères et les mêmes procédures en matière de sélection des projets et d'octroi de prêts, nous voulons accélérer le transfert de l'acquis communautaire à ces pays.

- Le Groupe BEI a également accordé une attention spéciale à la question du financement des projets ayant un impact positif sur l'environnement ; ceci s'est traduit par une nette croissance des financements dans ce domaine (+ 39% en un an), notamment dans les pays candidats. En outre, la même préoccupation nous a conduits à adopter une nouvelle organisation de la Direction générale d'examen des « projets », mettant un accent particulier sur la méthodologie de l'évaluation environnementale des investissements et sur la définition d'une stratégie destinée à

soutenir les engagements de l'Union pour prévenir le changement climatique.

- La Banque a en outre élargi la palette de ses produits financiers et développé une gamme de financements structurés qui lui permettront de mieux répondre aux attentes des promoteurs de projets confrontés à des prises de risques spécifiques et à des rythmes particuliers de retour sur investissement. Pour intensifier, mais aussi encadrer cette évolution vers des projets plus risqués et des produits plus sophistiqués, nous avons créé un « mécanisme de financement structuré » doté d'une réserve d'un montant total de 750 millions d'euros pour les trois prochaines années, et destiné à générer un volume d'opérations compris entre 1,5 et 2,5 milliards d'euros. Ces produits démontreront leur particulière utilité dans le cas du financement des infrastructures de communication ou environnementales et dans celui des projets liés à l'émergence de la « nouvelle économie ».

- Enfin, la BEI a pris récemment des décisions en matière de transparence et d'information qui lui permettront de mieux faire connaître la réalité de son action et d'offrir au public un accès plus



large à l'information sur ses procédures et opérations; en un mot, il s'agit pour la Banque de s'associer aux efforts menés par les Institutions européennes pour être plus proches des citoyens qui, en définitive, sont les bénéficiaires ultimes de nos actions.

La liste des projets à venir disponible sur Internet

Ceci se traduira notamment par la publication de la liste des projets en cours d'instruction sur notre site Internet. Sur cette liste figurent les nouveaux projets, qui ont atteint un stade avancé dans les négociations concernant une éventuelle participation de la BEI. Il s'agit donc des projets qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la BEI, sauf dans les cas où le promoteur d'un projet a demandé à ne pas figurer sur cette liste pour des raisons de confidentialité. Nous parviendrons ainsi à répondre à la demande légitime d'information tout en respectant la confidentialité vis-à-vis des promoteurs.

Préparer la société de la connaissance

Notre activité de prêt au cours de l'année écoulée peut se résumer en deux axes

particulièrement importants : d'une part, le renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Union dans une perspective de préparation à la « nouvelle économie » et, d'autre part, l'approfondissement de nos interventions dans les pays partenaires de l'Union, notamment ceux situés à sa périphérie, en vue du futur élargissement.

Depuis le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), le Groupe BEI s'est résolument engagé dans un nouveau programme destiné à soutenir des investissements qui préparent la transformation de l'Europe en une société basée sur la connaissance et l'innovation.

Baptisé Initiative Innovation 2000 (i2i), ce programme intervient en complément de nos activités traditionnelles et oriente une part substantielle de nos financements vers les cinq priorités retenues par le Conseil européen de Lisbonne : la promotion du capital humain (formation); la recherche et développement; les nouveaux réseaux fondés sur les technologies de l'information et de la communication; la diffusion de l'innovation; les PME innovantes.

Concrètement, la Banque envisage d'y affecter en trois ans un volume de prêts

de 12 à 15 milliards d'euros et de consacrer 2 milliards à l'apport de capital-risque aux PME à travers le FEI. D'ores et déjà, depuis Lisbonne, plus de 1,6 milliard de prêts ont été accordés – soit plus de 11% de nos prêts individuels dans l'Union -, et près de 500 millions d'euros investis en 34 opérations de capital-risque.

Cette initiative vient en complément de nos activités traditionnelles : elle s'ajoute, par exemple, aux quelque 5,7 milliards que nous avons investis cette année en partenariat avec la collectivité bancaire européenne dans plus de 27 000 PME; elle s'appuie aussi sur l'effort que nous menons depuis des années pour le développement des réseaux transeuropéens et autres infrastructures de communication (routières, ferroviaires ou de télécommunications), ainsi que pour la mise en place de projets de gestion de l'environnement naturel et urbain dans tous nos pays membres, un objectif qui représente à lui seul plus de 35% de nos activités cette année.

Fidèle à la première de ses missions, la Banque a consacré 73% de ses financements à la réalisation d'investissements nouveaux en zones de développement régional (dont plus des deux tiers dans les seuls pays de la cohésion) et que cette orientation est particulièrement nette dans certains domaines cruciaux : par exemple, les neuf dixièmes de nos projets dans les secteurs de l'éducation et de la santé sont localisés dans les zones les moins avancées de l'Europe du Sud ou de l'Allemagne orientale.

Préparer l'élargissement

La part du lion de nos financements à l'extérieur de l'Union est, bien évidemment, allée aux pays des zones limitrophes au Sud et à l'Est de l'Union.

Dans les pays candidats à l'adhésion d'Europe centrale et de Méditerranée, l'action de la Banque, qui est de loin la première source de financement multilatéral dans ces pays, tend à

renforcer la cohésion interne des économies concernées et à réduire l'écart avec l'Union en termes de productivité et de revenu par habitant. C'est pourquoi les quelque 3 milliards d'euros que nous avons investis cette année dans ces pays (une progression de + 24% par rapport à 1999) sont, en premier lieu, allés à la modernisation des infrastructures de transport (en particulier celles facilitant l'intégration de ces économies entre elles et à l'Union), au développement des entreprises privées (en particulier celles alliant opérateurs locaux et de l'Union) et, enfin, à des projets de protection de l'environnement naturel et urbain, gages d'un attrait renforcé de ces régions pour les investisseurs.

Je me plais d'ailleurs à souligner que la croissance, ces dernières années, de nos prêts pour des projets environnementaux reflète, d'une part, un enrichissement des capacités techniques de ces pays à générer de tels projets et, d'autre part, la prise de conscience croissante de ces sociétés de la nécessité d'un développement plus qualitatif de leurs économies.

La Banque est déterminée à poursuivre ses actions en ce sens, comme le lui ont demandé les Conseils européens d'Helsinki (décembre 1999) et de Lisbonne (mars 2000).

En 2000, la BEI a investi 1,2 milliard d'euros dans les pays partenaires de la Méditerranée en soutien aux objectifs du processus de Barcelone, notamment le développement du secteur privé et des investissements environnementaux, dans la perspective d'une union douanière entre les pays concernés et l'Union à l'horizon 2010.

La pertinence de notre action de fond auprès des pays partenaires de la Méditerranée, en croissance notable cette année (+51%, si l'on tient compte des prêts pour la reconstruction des zones sinistrées de Turquie), a été soulignée lors de la IV^{ème} Conférence euro-Méditerranéenne de Marseille (novembre 2000) et par le Conseil européen de Nice (décembre 2000) qui a, en outre, invité la BEI à intensifier son action par la mise en

place d'un programme additionnel de 1 milliard de prêts dans la région, en complément de son mandat actuel de 6,4 milliards pour les années 2000-2006.

Une présence diversifiée sur les marchés des capitaux

La BEI finance l'essentiel de ses prêts par le recours aux marchés des capitaux où ses émissions bénéficient d'une notation « Triple A ». Figurant parmi les meilleurs emprunteurs non gouvernementaux au monde, la Banque se doit, pour se procurer l'important volume de fonds nécessaire à ses activités - 29 milliards d'euros l'année écoulée - d'établir une présence diversifiée sur les marchés des différentes devises et types d'emprunt, tout en optimisant le coût de ses ressources afin d'être à même de répercuter les meilleures conditions financières possibles au bénéfice des projets qu'elle décide de soutenir dans l'intérêt des objectifs de l'Union.

C'est ainsi que la Banque, tout en restant fermement engagée à soutenir le développement de l'euro, a conduit ses emprunts autour de trois pôles de devises : la livre sterling qui intervient pour 49,5% de la collecte avant échanges (38% après échanges), l'euro qui représente 23% (42,5% après échanges), et enfin, le dollar américain pour 21% avant échanges également (13,5% après échanges).

Dans le compartiment de la Livre Sterling, nous sommes le plus grand émetteur non souverain (représentant quelque 12,8% des emprunts non-Gilt) et nos émissions de référence, dont la courbe d'échéance atteint 30 ans, offrent un complément à celles du Gouvernement britannique. Cette politique de collecte régulière, qui répond aux besoins des investisseurs institutionnels en livres, nous permet d'optimiser les coûts de nos ressources.

Cette stratégie d'emprunt, nous la voulons innovante afin de mieux servir les besoins des investisseurs, en particulier ceux opérant dans la devise européenne.

L'euro reste bien entendu la plus importante monnaie de versement de la Banque qui, par son activité de transformation vers cette devise, est à même d'offrir aux promoteurs de projets de la zone euro et des pays tiers les structures de taux et de maturités les mieux adaptées aux besoins de leurs projets. ■



La BEI en session plénière du parlement européen



M. Alain Lipietz (Verts/ALE – groupe Verts/Alliance libre européenne) a présenté le rapport sur “le suivi du Rapport annuel de la BEI” devant le Parlement européen en février.

Signe de la volonté du Parlement européen de s'intéresser aux activités de l'ensemble des institutions européennes, la session plénière du 14 février a débattu puis approuvé le rapport sur « le suivi du Rapport annuel de la BEI » présenté par M. Alain Lipietz (Verts/ALE) au nom de la Commission des Affaires économiques et monétaires.

L'examen du premier rapport du Parlement sur le suivi des activités de la Banque marque une importante avancée dans les relations entre la Banque et le Parlement : il témoigne en effet du souci légitime du Parlement de prendre en compte les activités de la BEI dans son évaluation globale de la réalisation des objectifs de l'Union et permet au Président de la Banque d'être entendu par l'ensemble de l'Assemblée en réponse aux interrogations des Parlementaires et, à travers eux, des citoyens de l'Union qu'ils représentent.

Dans sa présentation au Parlement, Mr Lipietz soulignait la qualité du dialogue constructif qu'il avait mené avec la BEI lors de la préparation du document, ainsi que l'information détaillée dont il avait pu bénéficier pour évaluer les activités de la Banque au regard des demandes de la Commission économique et monétaire, ainsi que des critiques émanant de la société civile. « Nous sommes ainsi arrivés à un rapport qui fait quasiment l'unanimité » précisait le rapporteur qui ajoutait : « L'unanimité s'est faite sur des propositions d'inflexion qui s'adressent au moins autant aux autres corps de l'Union européenne, voire aux États, qu'à la Banque européenne d'investissement ».

En réponse au rapporteur et aux prises de parole des quatre groupes politiques ayant nourri le débat de la session plénière (PPE, PSE, Verts/ALE et GUE/NGL), le Président Philippe Maystadt, qualifiait le rapport de la Commission économique et monétaire de « stimulant et utile » et indiquait à l'Assemblée que « plusieurs recommandations formulées dans le projet de résolution ont déjà reçu un début de réalisation ». Il en est ainsi de trois domaines auxquels le rapport parlementaire attache un intérêt particulier : l'environnement parmi les priorités opérationnelles de la Banque, l'évaluation de l'impact réel des projets et les structures de contrôle.

La protection de l'environnement, en particulier a retenu l'attention du Parlement. Figurant parmi les cinq premières priorités du Plan d'activité de la BEI défini par le Conseil d'administration de la Banque pour 2001-2003, l'identification de projets concourant directement à la protection de l'environnement fait l'objet d'une attention spéciale qui s'est traduite par une nette croissance des financements dans ce domaine (+ 39% en l'an 2000), notamment dans les pays candidats où ils représentent près du quart des prêts accordés. En outre, la même préoccupation a conduit la Banque à adopter une nouvelle organisation de sa Direction des Projets, mettant un accent particulier sur la méthodologie de l'évaluation environnementale des investissements et sur la définition d'une stratégie destinée à soutenir les engagements souscrits par l'Union, à la suite de la Conférence de Kyoto, pour prévenir le changement climatique.⁽²⁾

Transparence et dialogue

L'examen du rapport du Parlement européen sur le suivi des activités de la Banque intervient dans le contexte d'un effort accru de la BEI pour plus de transparence et d'information sur ses opérations. La nouvelle politique de divulgation de la Banque, saluée par le Parlement lors de ces débats, permettra à la Banque de mieux faire connaître la réalité de son action et d'offrir au public

un accès plus large à l'information sur ses procédures et opérations.

Ceci se traduira notamment par la publication, avant la décision de prêt par le Conseil d'administration de la BEI, de la liste des projets en cours d'instruction sur le site Internet de la Banque, sauf à ce que le promoteur du projet ait des raisons justifiées de confidentialité pour s'y opposer. En outre, un chapitre intitulé « politique d'information » rassemblera sur le site Internet de la Banque l'ensemble des documents régissant la relation de la BEI avec le public, ainsi que les informations relatives aux projets ayant fait l'objet d'interrogations de la part la société civile européenne.

Ainsi la BEI veut-elle contribuer, dans le respect de la spécificité de sa relation avec une clientèle en majorité privée, aux efforts menés par les institutions européennes pour être plus proches des citoyens qui, en définitive, sont les bénéficiaires ultimes de ses actions.⁽³⁾ ■

La protection de l'environnement, en particulier a retenu l'attention du Parlement.

1. Voir le compte-rendu d'activités de la BEI en 2000, pages 1 à 9.
2. Voir, l'article « La BEI face aux changements climatiques », pages 11 à 13.
3. Le texte de l'intervention du Président Maystadt devant le Parlement est disponible sur le site Internet de la BEI (www.bei.org) sous « Information Policy/Actualités thématiques ».



L'action de la BEI face aux changements climatiques

Conformément aux décisions les plus récentes de son Conseil d'administration, la protection et l'amélioration de l'environnement en général et le soutien de la politique communautaire dans le domaine des changements climatiques en particulier font partie des « priorités opérationnelles absolues » que la BEI assigne à ces activités.

Par « changements climatiques », on entend ici les changements que le climat de la terre connaîtra probablement à l'avenir, et notamment les changements de température (le « réchauffement de la planète ») associés à « l'effet de serre » et que l'on attribue aux activités humaines (anthropiques).

Cela s'explique non seulement par la place centrale qu'occupent les changements climatiques dans le contexte des objectifs de la politique environnementale communautaire mais aussi par les principes écologiques consacrés dans le droit communautaire.

Les changements climatiques, probablement davantage que tout autre problème environnemental, chevauchent les différents domaines d'activité de la BEI. De fait, au travers du financement de pro-

jets, la Banque contribue déjà de manière perceptible à la réduction et à l'atténuation des changements climatiques.

La BEI intervient dès à présent dans le domaine des changements climatiques en finançant des projets qui visent à promouvoir les énergies renouvelables, le rendement énergétique, la production combinée de chaleur et d'électricité, l'efficacité industrielle, la gestion des déchets et les transports publics.

Contexte général

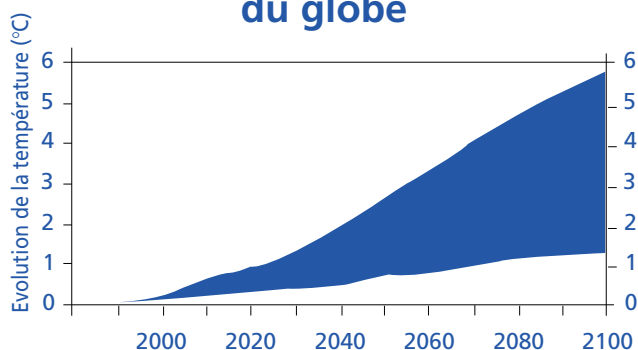
La communauté scientifique dans sa majorité s'accorde maintenant à reconnaître, d'une manière générale, que le « réchauffement de la planète » se produit sous l'effet des activités anthropiques. Ce phénomène est le résultat, pense-t-on, d'une interaction complexe entre les masses marines, terrestres et atmosphériques engendrée par les émissions de gaz à effet de serre (GES) – en particulier de dioxyde de carbone (CO₂), qui représentait, en 1990, deux tiers environ du volume total des émissions de GES dans l'Union européenne – notamment au travers de la combustion de carburants fossiles dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'industrie et des ménages.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que, dans l'hypothèse d'une politique inchangée, la température moyenne à l'échelle mondiale augmentera dans une fourchette comprise entre 1,4 et 5,8°C d'ici à 2100 (voir graphique). Le réchauffement de la planète risque d'entraîner une élévation du niveau de la mer, de modifier le volume et la répartition des précipitations par région et par saison et, probablement, d'accroître la sévérité et la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes.

Dans ce contexte, plus de 160 pays ont signé, lors du sommet « Planète Terre » organisé à Rio de Janeiro en 1992, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui avait pour but de stabiliser les émissions de GES aux niveaux de 1990.

La volonté d'agir de la communauté internationale s'est trouvée renforcée, en 1997, avec la signature du Protocole de Kyoto, en vertu duquel les principaux pays industrialisés se sont engagés à réduire de 5 % environ en moyenne leurs émissions respectives de GES au cours de la période 2008-2012 par rapport au

Evolution projetée de la température moyenne à la surface du globe



source: IPCC

niveau de 1990. L'accord relatif à la « répartition de la charge » engage l'Union européenne dans son ensemble à réduire ses émissions de 8 %.

Bien que quelques doutes subsistent quant à savoir « si » et, le cas échéant, « quand » sera ratifié le Protocole de Kyoto, il est évident qu'une limite maximale d'émission de carbone est en train de devenir rapidement l'une des caractéristiques du cadre de la politique environnementale.

Outre la démarche adoptée à l'échelle communautaire, telle qu'elle est décrite ci-dessous, un certain nombre d'États membres ont également rendu publiques leurs propres politiques dans le domaine des changements climatiques ainsi que la liste des institutions et des mesures qu'ils ont mises en place pour faire face à ce problème (dans le cas de la France, par exemple, voir son « Programme national de lutte contre le changement climatique », 2000/10 (2000)). Il en va de même pour beaucoup de grandes entreprises et d'institutions financières.

Le cadre de l'action communautaire

Dans le cadre de son action visant à promouvoir un développement durable, la Communauté européenne accorde aux changements climatiques une attention prioritaire au titre de sa politique environnementale. Les contours d'un cadre d'action communautaire se dessinent peu à peu. La stratégie générale – qui vise à renforcer les mesures prises au niveau national – comprend un certain nombre de « mesures communes et coordonnées » dans quatre domaines principaux.

Principales caractéristiques évolutives du cadre d'action communautaire

- élaboration prévue d'une directive relative à une taxe sur les produits énergétiques et de mesures destinées à encourager les améliorations en matière de rendement énergétique et d'énergies renouvelables
- signature d'accords environnementaux volontaires dans des secteurs industriels spécifiques, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le secteur automobile
- système renforcé de suivi et de vérification des émissions de GES
- promotion des « mécanismes de flexibilité » du Protocole de Kyoto, au travers de l'échange de droits d'émissions et de réductions d'émissions liées à des projets (mécanisme d'application conjointe (MAC) et mécanisme pour un développement propre (MDP)).

La politique de la CE dans le domaine des changements climatiques constitue aussi un bon exemple de la manière dont les questions environnementales sont intégrées à d'autres domaines de la politique communautaire, comme l'exige le Traité d'Amsterdam (Article 6).

Exemples d'activités présentant relativement peu de risques en matière de GES : les énergies renouvelables dans le secteur énergétique, le rail dans le secteur des transports et enfin l'éco-efficacité dans le secteur industriel.

La stratégie de la Banque

Les mesures que la Banque se propose d'appliquer face au problème des

changements climatiques englobent un certain nombre de composantes. La Banque possède de l'expérience dans la plupart d'entre elles, mais le fait nouveau consiste à les rassembler et à en renforcer la mise en oeuvre sous forme d'un paquet de mesures. Elle devra, pour ce faire, collaborer de diverses manières avec un éventail de partenaires des secteurs public et privé, dont la Commission, les États membres, de grandes entreprises européennes, le secteur financier, les institutions financières multilatérales et les ONG. Il est possible de regrouper ces mesures en trois catégories, à savoir les mesures et les procédures internes, les activités de financement d'investissements et les instruments de financement.

Mesures et procédures

Trois aspects sont à retenir sous ce titre.

Système de mesure

Il faudra du temps à la BEI pour mettre au point un système pertinent et fiable de mesure des émissions de GES et de présentation de rapports à ce sujet. Il est proposé de se concentrer dans un premier temps sur l'obtention de mesures systématiques de la réduction des émissions de GES au moment de l'instruction des projets qui sont financés en raison de leur conformité avec la politique menée en réponse aux changements climatiques, à commencer par les projets du secteur énergétique où les émissions peuvent être mesurées avec un degré de fiabilité relativement élevé.

Estimation chiffrée

Les émissions de GES constituent un exemple d'effet environnemental externe. Les prix du marché ne tiennent pas pleinement compte des conséquences prévues, sur les plans économique et social, de certaines activités du point de vue des changements climatiques. Il convient donc d'inclure la quantification et l'estimation chiffrée des conséquences des émissions de GES dans l'analyse des coûts et avantages à laquelle procède la direction des Projets (PJ) de la Banque, et ce de façon sélective chaque fois qu'une telle analyse pourrait jouer un rôle significatif dans la prise de décisions. Dans le cas de certains projets, l'estimation chiffrée des émissions de GES pourra faire pencher la balance en faveur ou à l'encontre de l'octroi d'un financement – en fonction du poids d'autres facteurs – ce

qui entraînera progressivement une évolution de la structure du portefeuille de la BEI au profit des investissements relativement plus respectueux du climat.

Gestion des risques

Il faudra également veiller à ce que le travail analytique des services de la Banque tienne compte du fait que les projets dont la viabilité financière pourrait dépendre de la valeur des crédits de carbone sont entourés d'incertitudes qui leur sont propres. À titre d'exemple, la valeur marchande du carbone variera, entre autres choses, en fonction des décisions politiques concernant le degré de décarbonation. D'une manière plus générale, les incertitudes que soulèvent les effets du réchauffement de la planète lui-même mais aussi l'évolution des politiques, des comportements et autres réactions qui accompagnent ce phénomène constituent une zone de risques pour une gamme variée de projets, risques que la Banque se devra d'évaluer.

Activité de financement d'investissements

La BEI vise à renforcer ses opérations de financement dans le domaine des changements climatiques en agissant dans deux grands secteurs, à savoir les économies d'énergie (autrement dit la réduction de l'intensité énergétique dans les processus de production, de transformation et d'utilisation) et la substitution interénergétique (autrement dit le fait d'oeuvrer au remplacement de carburants fossiles à forte teneur en carbone par des carburants fossiles ayant une teneur carbonique moindre et, chaque fois que possible, au passage de carburants fossiles à des sources d'énergie renouvelables).

Parmi les domaines qui peuvent se prêter à des économies d'énergie, on peut citer par exemple les procédés industriels, les transports publics et la cogénération de chaleur et d'électricité. Le recours accru à l'énergie éolienne, à la biomasse et à l'énergie solaire constitue un bon exemple de substitution interénergétique.

Il est proposé de suivre cette « double » approche à des degrés divers dans tous les grands secteurs économiques où la Banque intervient – non seulement dans le secteur de l'énergie proprement dit, mais aussi en particulier dans ceux des transports et de l'industrie – au travers d'opérations individuelles comme de prêts globaux.

En outre, il existe un certain nombre d'autres activités plus spécifiques, dont certaines relativement nouvelles – mais souvent de dimension relativement modeste – que la Banque se propose de privilégier afin de promouvoir la politique communautaire dans le domaine des changements climatiques, le cas échéant, en étudiant les possibilités de synergies entre les investissements en faveur de l'environnement et l'innovation, l'emploi et la croissance (voir « Initiative Innovation 2000 – la BEI cible l'économie fondée sur la connaissance », BEI Information, numéro 2 – 2000, 105) (encadré).

Exemples de secteurs relativement nouveaux pouvant bénéficier d'interventions de la Banque : capture et utilisation du méthane provenant des décharges publiques pour la production combinée de chaleur et d'électricité, recherches, développement, introduction et fabrication de systèmes, de procédés et de produits sans danger pour le climat (par exemple, piles à combustible, systèmes photovoltaïques, et application des technologies de l'information et de la communication dans le secteur des transports).

Des projets pilotes mettant en oeuvre le mécanisme d'application conjointe (MAC) et le mécanisme pour un développement propre (MDP) seront également encouragés, de manière sélective, afin de tester les modalités, réglementations et pratiques qui seront progressivement affinées et de préparer le marché aux échanges de crédits d'émission qui pourraient venir en déduction des engagements de Kyoto.

Instruments

En raison de leur contexte et, souvent, de leur nature, certains projets ayant trait aux changements climatiques pourraient nécessiter des mesures spéciales d'incitation financière similaires à celles déjà disponibles dans d'autres domaines de l'activité de la BEI. Parmi les instruments que la Banque est susceptible d'utiliser dans le domaine des changements climatiques, on peut notamment citer :

- les financements à long terme, éventuellement liés à une certaine forme de mécanisme d'encouragement (voir les modalités en vigueur pour les prêts en faveur de l'environnement dans le bassin méditerranéen);



- le recours à une assistance technique du type METAP (Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen) à l'appui du processus complexe d'identification, d'élaboration et de réalisation de projets touchant aux changements climatiques (voir Rapport annuel de la BEI, 1998);
- le recours à un prêt global ou à un fonds de type capital-risque spécialement consacré à des projets en rapport avec les changements climatiques.

Défis et possibilités

Bien que les changements climatiques ne constituent pas un domaine nouveau d'intervention de la Banque, de grandes incertitudes demeurent et des questions importantes restent sans réponse. C'est pourquoi la Banque travaille à l'élaboration progressive d'opérations en rapport avec les changements climatiques au travers d'une démarche judicieuse qu'elle adaptera en fonction de l'expérience acquise et des nouvelles données tangibles récoltées.

La question des changements climatiques constitue un défi de taille pour la Banque, mais elle offre également à celle-ci la possibilité de prouver sa capacité et sa volonté de contribuer, en temps voulu et de façon appropriée, à la politique communautaire en matière de protection et d'amélioration de l'environnement. Chaque fois qu'il a été fait appel à elle dans le passé, la Banque est parvenue, face à des problèmes spécifiques, à réagir avec imagination et souplesse. Son objectif est d'être tout aussi efficace dans le domaine des changements climatiques. ■

Peter Carter

coordonateur des questions environnementales,
+352 4379 3424
p.carter@eib.org

Les Réseaux transeuropéens de transport :

la réorientation des priorités suivant un axe est-ouest et non plus nord-sud

Les enjeux de l'élargissement futur de l'UE ont constitué le thème central de la Conférence de la BEI sur les Réseaux transeuropéens de transport, qui s'est tenue à Strasbourg à la mi-février. Un consensus s'y est également dégagé pour reconnaître la primauté du rail vis-à-vis de la route.

Les orateurs et participants comprenaient des représentants de la Commission européenne et du Parlement européen, des responsables du secteur des transports, des industriels et des banquiers. L'objet de la Conférence était de susciter la réflexion sur les moyens de combiner les priorités relatives aux RTE à la recherche d'un développement durable.

La BEI souhaitait apporter sa contribution à l'élaboration du nouveau « Livre blanc » sur les orientations futures en matière de transport, qui doit être établi par la Commission européenne en collaboration avec les États membres. Ce « Livre blanc » remplacera le cadre d'action actuel, qui a été adopté lors du Conseil européen d'Essen en 1994.

On trouvera ci-dessous des extraits des allocutions qui ont été prononcées durant la Conférence. Leur texte intégral peut être consulté sur le site www.bei.org.

Philippe Maystadt :
La BEI a l'intention d'élargir dans l'avenir immédiat la gamme de ses instruments de financement des RTE, en mettant sur pied un mécanisme de financement structuré⁽¹⁾ qui comportera un degré plus élevé de partage des risques et la fourniture de garanties et de financements mezzanine.



**Philippe Maystadt,
Président de la Banque**

« La BEI est particulièrement désireuse d'agir de concert avec les États membres et les institutions communautaires en vue d'accorder une priorité accrue au développement des systèmes de transport ferroviaire, tant pour les voyageurs que pour les marchandises.

On considère de plus en plus que le rail est en mesure de prendre une part plus grande dans la réponse que l'Union devra donner dans les premières décennies du millénaire qui s'ouvre aux défis qui se posent dans le domaine des transports. Ces défis découlent des encombrements croissants de circulation, des problèmes environnementaux, des nuisances sonores dues à la circulation et de l'opposition de plus en plus forte du public à la réalisation de nouvelles infrastructures routières pour répondre à l'augmentation de la demande de trafic. Les transports routier et aérien sont confrontés à des problèmes de capacité et d'encombrement de plus en plus aigus, qui se posent souvent dans des contextes où le rail pourrait apporter une réponse plus efficace.

La Banque et la plupart des États membres ont acquis la conviction que la participation croissante du secteur privé aux investissements dans les infrastructures publiques est un phénomène positif et que les mécanismes de PPP peuvent avoir une fonction importante aux fins de la réalisation d'investissements en complément de l'action du secteur public, dans les divers pays de l'Union, tout en servant à accélérer les investissements dans les infrastructures de même qu'à améliorer l'utilisation des deniers publics.

Pas plus les investissements privés que les instruments financiers novateurs ne remplaceront l'action du secteur public ni les subventions et dotations publiques qui sont indispensables dans certaines situations ; ils n'impliquent pas non plus la privatisation des services publics. Ils n'en constituent pas moins un instrument supplémentaire, important et précieux, permettant de répondre aux objectifs de la politique communautaire. » ■

Loyola de Palacio, Vice-Président de la Commission Européenne, responsable des questions de transport et d'énergie.

« L'élargissement s'accompagne d'un rattrapage économique dans les pays candidats. Leur croissance économique sera plus rapide que celle de l'Union. L'intégration économique avec l'Europe occidentale engendre une explosion des échanges. Les axes Est-Ouest peu développés pour des raisons historiques se

trouvent menacés de saturation. Un autre aspect marquant est l'augmentation très rapide du taux de motorisation.

Non seulement ces évolutions et leur corollaire, les phénomènes de congestion, risquent d'avoir un coût très lourd pour la société mais en plus elles sont incom-



(1) voir également page 18

patibles à long terme avec nos engagements pris à Kyoto de réduire les gaz à effet de serre. Le développement durable reste dans le secteur des transports - il faut le reconnaître un objectif abstrait que nous n'avons pas encore réussi à concrétiser.

Après l'accord historique du Parlement et du Conseil juste avant Noël pour garantir l'accès des réseaux ferroviaires nationaux pour le transport international de marchandises après 2008, un opérateur suédois pourra par exemple proposer ses services sur le réseau en France. Cela devrait améliorer considérablement la qualité de service ainsi que des économies d'échelle au niveau européen pour que les opérateurs ferroviaires redeviennent compétitifs par rapport au secteur routier.



Henning Christophersen est l'un des pères fondateurs de l'initiative relative aux RTE, qui a été lancée au début des années 90. Il a mis l'accent sur le fait qu'à l'époque la principale difficulté ne résidait pas dans l'identification de projets de grande envergure, mais dans l'évaluation du mûrissement et de la faisabilité des projets, ainsi que dans la détermination des moyens permettant de les financer.

« La situation a beaucoup évolué. Une grande partie du réseau ferroviaire à grande vitesse PBKAL (Paris, Bruxelles, Cologne, Amsterdam et Londres) a été mise en place. La liaison fixe de l'Øresund, l'aéroport de Malpensa ainsi que des tronçons importants de ce que l'on appelle le Triangle nordique et des réseaux autoroutiers portugais, espagnol et grec ont été réalisés. La décision finale concernant la réalisation de l'axe Lyon-Turin et du TGV-Est en France a été arrêtée à une date récente.

Cependant, pour un certain nombre de projets ferroviaires très importants, on n'a

Je pense qu'une augmentation de 40% du trafic ferroviaire de fret d'ici 10 ans serait possible.

Encore faudra-t-il des travaux pour faciliter l'écoulement du fret sur les lignes existantes ou pour aménager des lignes nouvelles dédiées exclusivement aux trains de marchandises, les infrastructures d'accès aux ports ou les terminaux intermodaux. Ces mesures sont essentielles pour permettre la réalisation d'un réseau ferroviaire européen à priorité fret et constituent selon moi le premier domaine prioritaire d'investissement dans l'Union européenne. Les différences de normes techniques en matière de matériel ferroviaire sont une autre barrière technique à la réalisation d'un réseau vraiment intégré à l'échelle du

Henning Christophersen, ancien vice-président de la Commission européenne

constaté aucun progrès visible. C'est le cas, par exemple, du projet du col du Brenner et du prolongement de la ligne jusqu'à Berlin, des liaisons franco-espagnoles à grande vitesse ainsi que de la ligne de la Betuwe reliant Rotterdam à la Ruhr. De même, il reste encore beaucoup à faire pour que la mise à niveau de la ligne longeant la côte occidentale du Royaume-Uni soit effective.

Par ailleurs, l'achèvement et la mise en service de certains projets ont pris beaucoup plus de temps que prévu pour des raisons diverses : procédures de planification peu pratiques et pêchant parfois par absence de bonne organisation, défaut de coordination transfrontière et priorités divergentes, et enfin manque de ressources.

La balance entre rail et route pour ce qui concerne le transport de marchandises continue de pencher de plus en plus du côté de la route. Dans deux grands pays de transit, comme la France et l'Allemagne, la construction de lignes ferroviaires transfrontières a pris du retard.

Sur tous ces plans, les intentions qui inspiraient l'action que nous nous sommes

continent. C'est en mettant en œuvre les directives d'interopérabilité ferroviaire que les trains pourront franchir les frontières sans ces obstacles. ■

efforcés d'entreprendre en 1993 et en 1994 ne se sont pas réellement concrétisées. Les États membres et les autorités responsables des transports ont encore du mal à redresser la barre, et la notion de partenariat public-privé (PPP) n'a pas encore vraiment fait ses preuves.

De plus, l'amélioration des infrastructures est une nécessité qui s'impose avec encore plus d'évidence aujourd'hui qu'il y a huit ans. C'est ainsi, par exemple, que, pendant les 55 dernières années, la plupart des pays préadhésion n'ont pas disposé de liaison d'infrastructures dignes de ce nom avec le reste de l'Europe.

Pour améliorer la situation, il est nécessaire d'établir une nouvelle liste de projets hautement prioritaires, en privilégiant l'élargissement. Les ressources budgétaires de l'UE devraient délaissier, dans une certaine mesure, le financement des projets d'infrastructure à couverture nationale au profit de projets concernant des infrastructures transfrontières et facilitant les opérations de transit. ■

Loyola de Palacio:

La politique de transport ne doit pas viser que la compétitivité, elle doit aussi être au service des citoyens. Les financements devraient encourager les meilleures règles de l'art en matière de sécurité. Nous avons tous en mémoire les accidents tragiques des tunnels du Mont-Blanc et du Tauern en 1999. C'est notre responsabilité politique de faire le maximum pour éviter de tels drames.

Henning Christophersen:

Dans le domaine des RTE, on devrait obliger les ministères des transports des États membres à se concerter et le Conseil européen des transports à adopter des lignes directrices contraignantes chaque année.

Konstantinos Hatzidakis: Tout en demeurant une source importante de financement du secteur public, la BEI devrait également collaborer étroitement avec le secteur privé et fournir l'expertise nécessaire pour l'évaluation de la viabilité économique et financière des projets.



« Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le système de transports connaît de graves déséquilibres qui ont été causés en premier lieu par l'incapacité des pays de l'UE à adopter une stratégie commune.

Sur les quatorze projets prioritaires, sept rencontrent encore des difficultés et aucune date n'est prévue pour leur achèvement. Le Parlement européen a

Konstantinos Hatzidakis, membre du Parlement européen et président de sa Commission de la politique régionale, des transports et du tourisme

invité les États membres à honorer leurs engagements à cet égard, et la Commission, œuvrant de concert avec les États membres concernés, devrait soumettre un calendrier d'exécution pour ces projets qui, à l'origine, devraient être terminés pour 2010. Nous devons garder présent à l'esprit le fait qu'ils constituent, vis-à-vis du public, un signal fort de l'engagement de l'UE vis-à-vis d'une politique effective dans le domaine des infrastructures.

Il ne faut pas oublier non plus que des considérations de coût ne sont pas les seuls obstacles à ce genre de projets, qui mettent aussi en jeu des procédures de consultation publique interminables, des débats politiques, des problèmes administratifs et juridiques. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'il n'est pas juste

de se concentrer exclusivement sur les problèmes financiers, même si je dois reconnaître qu'il faudra certainement déployer des efforts supplémentaires pour accroître les financements publics émanant des États et de l'UE.

Notre objectif commun vise à mettre en place les RTE et à les étendre aux pays d'Europe centrale et orientale, aussi rapidement que possible, de manière à disposer d'un système de transport européen capable de répondre convenablement aux besoins de nos concitoyens sur les plans économique et social et sur ceux de l'environnement et de la sécurité, de contribuer à atténuer les disparités régionales et de permettre aux entreprises européennes d'être compétitives sur les marchés mondiaux. » ■

Pierre Bilger, Directeur général d'Alstom, France

« La réalisation d'un réseau ferroviaire véritablement européen constitue un défi technique. Le réseau est fait de parties construites indépendamment les unes des autres, ce qui en fait une véritable « Tour de Babel technologique ».

Pour parvenir progressivement à une norme européenne, il faut donner la priorité absolue à l'interopérabilité de tous les projets d'infrastructure nouveaux, tant au niveau des lignes que du matériel roulant. Cette orientation a déjà donné certains résultats dans le cas, notamment, d'Eurostar et de Thalys qui peuvent circuler dans plusieurs pays.

La tâche consiste à investir sans retard non seulement dans des lignes ferroviaires à grande vitesse pour le transport de voyageurs mais aussi dans des projets analogues pour le transport de marchandises afin de résoudre les problèmes d'engorgement.

Personnellement, je suis d'avis que la clé de la réussite future du réseau ferroviaire européen réside dans la mise sur pied de partenariats publics-privés bien conçus et équilibrés. Les RTE représentent donc un enjeu non seulement économique et technique, mais aussi politique, puisque la



balle se trouve maintenant dans le camp des décideurs. » ■

Helmut Draxler, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux autrichiens

« D'excellentes méthodes commerciales et opérationnelles sont des conditions clés du succès, comme l'est aussi une coordination parfaite entre le transport des marchandises et leur livraison aux clients individuels. Si le destinataire souhaite être livré à 7 heures du matin, nous mettons en œuvre un mode de livraison « juste à temps ». Pour réussir, il faut investir dans le service et garantir sa qualité aux clients de vos clients.

Au cours des trente dernières années, le système ferroviaire européen a perdu

d'énormes parts de marché dans le segment du transport de marchandises en Europe (moins de 10 % actuellement, contre un tiers au début de la période), mais nous sommes en train de regagner du terrain et la productivité augmente. Les seules clés de la réussite sont l'efficacité, une gestion de bonne qualité et la continuité. Nous ne pouvons insérer nos activités dans des « cycles politiques » de cinq ans. » ■



Jaromir Schling, Ministre des transports et des communications, République tchèque

« À l'instar d'autres pays d'Europe centrale et orientale, la République tchèque s'est lancée dans un ambitieux programme de modernisation de ses infrastructures de transport qui a jusqu'à présent progressé sans heurt. À la fin de 2000, par exemple, 503 Km d'autoroutes et 335 Km de voies rapides avaient été réalisés depuis la mise en œuvre du programme ; l'aéroport de Prague a été modernisé ; et la modernisation des principaux corridors ferroviaires est en cours.

Et cela ne constitue encore que la moitié environ du programme stratégique du gouvernement. Si nous voulons atteindre les objectifs fixés en matière de politique des transports pour la République tchèque, nous devons accélérer les processus qui permettront de mettre en place les infrastructures de transport que nous souhaitons. L'accès à des sources de financement suffisantes pour assurer l'entretien et couvrir les investissements dans le secteur des

infrastructures de transport et dans le parc de véhicules de transports publics revêt une importance cruciale pour la réalisation de notre politique dans ce domaine.

Les sources de financement le plus couramment utilisées pour la modernisation et la reconstruction des infrastructures de transport sont les budgets publics, les prêts bancaires octroyés par des institutions telles que la Banque mondiale, la BERD et la BEI, les emprunts classiques, les subventions et l'aide structurelle de l'UE (programmes PHARE, ISPA, etc.), l'apport de capitaux privés et les PPP.

Les premiers instruments cités sont relativement bien développés et utilisés de façon méthodique, et les règles d'application ont donné de bons résultats, mais les capitaux privés, ou l'intervention des partenariats publics-privés se sont heurtés à certaines difficultés. Il est pourtant tout à fait clair



qu'en éliminant les contraintes imposées par l'annualisation des dotations budgétaires et qu'en délivrant des autorisations à des détenteurs de licences indépendants, lorsque les circonstances s'y prêtent, nous pourrions assister à la mise en œuvre de projets autoroutiers, par exemple, que l'État ne serait pas à même de réaliser lui-même dans un délai réaliste. L'adaptation de la législation en vigueur dans notre pays est l'une des conditions sine qua non du succès de ces initiatives. » ■



Ewald Nowotny, Vice-Président, BEI, responsable des réseaux transeuropéens:

« En conclusion, nous voici devant un défi d'une importance fondamentale pour le futur de l'Europe. Le développement des réseaux transeuropéens de transport est nécessaire pour éviter une situation de saturation grandissante de notre système de transports, mais il doit s'entreprendre en parallèle avec une série d'actions complémentaires visant à:

- rendre le secteur beaucoup plus ouvert à la concurrence ;
 - appliquer à l'utilisateur un prix reflétant mieux les coûts réels, incorporant donc les coûts externes ;
 - utiliser largement les systèmes intelligents de transport pour améliorer la performance des chaînes logistiques et en général de la mobilité ;
 - favoriser l'apparition de solutions techniques novatrices dans toutes les composantes du système de transports ;
 - incorporer la dimension environnementale au niveau stratégique ;
 - assurer les besoins de cohésion interne et d'intégration avec les pays voisins.
- Pour canaliser les actions de choc envisagées, il conviendrait de remettre la politique transeuropéenne au premier plan de l'agenda communautaire. La BEI est prête à relever le défi et à travailler coude à coude avec la Commission et les acteurs économiques pour contribuer au développement d'un système de transport moderne, efficace et soutenable pour l'Europe. » ■

La BEI développe sa gamme d'instruments en faveur, par exemple, des RTE au moyen du nouveau mécanisme de financement structuré. La liaison de l'Øresund entre la Suède et le Danemark, projet de RTE prioritaire, a été financée en partie par la BEI.



Le nouveau mécanisme de financement structuré

La BEI va mettre sur pied un nouveau cadre pour développer ses possibilités en matière d'innovation et de développement de produits et pour élargir ses activités à des opérations à plus haut risque. Ces nouvelles activités s'inscriront dans le cadre d'un mécanisme de financement structuré (MFS).

Les instruments proposés dans le cadre du MFS pourraient comprendre:

- des prêts et garanties de rang privilégié avec prise en compte du risque avant achèvement et du risque afférent à la phase initiale d'exploitation ;
- des prêts et garanties de rang subordonné ;
- des financements mezzanine ;
- des produits dérivés de crédit en rapport avec des projets.

Le MFS financera des projets qui correspondent à la mission de la BEI, à savoir appuyer des investissements qui concourent à la réalisation des objectifs des politiques communautaires, en particulier les nouvelles priorités concrétisées par son initiative "Innovation 2000", qui vise à promouvoir une économie européenne fondée sur la connaissance et l'information, mais il financera aussi les

infrastructures, le développement des réseaux transeuropéens et les partenariats public-privé.

Le MFS sera avant tout utilisé dans l'UE, mais il sera possible également d'entreprendre des opérations à ce titre dans des pays tiers, sous réserve que la Banque ait constaté que le cadre juridique et institutionnel nécessaire y est en place.

Le mécanisme de financement structuré permettra d'élargir la gamme des risques

et d'accroître la complexité des instruments de financement proposés par le groupe BEI à l'appui de projets prioritaires, ces instruments pouvant comprendre des prêts et des garanties, des structures de titrisation, des instruments de dette et des produits dérivés. Grâce à ce nouveau mécanisme, la Banque pourra en outre reprendre l'ancien mandat du Fonds européen d'investissement (FEI) pour contribuer au financement des réseaux transeuropéens.

À la fin de l'année dernière, le FEI est devenu la branche du groupe BEI spécialisée dans le capital-risque, fournissant des garanties sur prêts en faveur des petites et moyennes entreprises. Avec la BEI pour actionnaire principal, le FEI est détenu conjointement par la Commission européenne et un groupe d'institutions financières des secteurs public et privé.

Produits et tarification

L'objectif du MFS est d'apporter une valeur ajoutée en venant compléter l'offre des banques commerciales et des marchés des capitaux par les instruments financiers les plus appropriés, identifiés au cas par cas. Ces instruments pourront être plus complexes, plus "structurés" ou assortis d'un risque plus élevé que les instruments utilisés par la Banque jusqu'à maintenant.

Le tarif que la Banque appliquera aux opérations relevant du MFS reflétera le

surcroît de risque et de complexité et sera pour l'essentiel calculé en fonction des commissions et des tarifs du marché ou des rendements obtenus par les co-bailleurs de fonds.

Couverture du risque

Le risque associé au MFS sera couvert par une affectation de capital de 750 millions d'EUR au maximum, à prélever sur les réserves non affectées de la Banque sur une période de trois ans (2001-2003). En outre, il sera ajouté au Fonds pour risques bancaires généraux de la Banque, figurant à son bilan, une provision supplémentaire qui constitue un plafond pour les opérations que la Banque pourra signer chaque année au titre du MFS. Selon le profil des risques qui va se dégager, on peut s'attendre à ce que le volume annuel total, dans la limite de ce plafond, soit fort élevé et atteigne dans un premier temps au moins 1 milliard d'EUR.

Une participation plus précoce aux projets

Grâce aux différents produits disponibles au titre du MFS, la BEI sera en mesure d'assumer directement les risques pré-achèvement et ceux afférents à la phase initiale d'exploitation. Dans certains cas, elle pourra proposer des instruments relevant du MFS parallèlement à ses instruments de prêt habituels. Elle sera donc à même de jouer un rôle plus important dans les projets dès leur début.

La Banque continuera de limiter sa part totale dans le financement des projets à 50 % de leur coût et elle renforcera ses exigences habituelles concernant une évaluation indépendante et approfondie de la viabilité technique (y compris pour les questions de passation des marchés et d'environnement), économique et financière des projets, ainsi que de la structure juridique des opérations, de manière à tenir compte des risques accrus qu'elle aura à assumer. ■

Adam McDonough

Département Information et Communication

+352 4379 3147

a.mcdonough@eib.org



*« 'Vieux' monde ? Ha!
Les Européens commen-
cent à en remonter aux
Américains pour ce qui est
de réussir en affaires au
21ème siècle »*

Newsweek, 29 janvier 2001

La conférence BEI 2001 sur l'économie et la finance

La croissance de l'Economie en Europe : l'impact des nouvelles technologies

Pendant plus de 40 ans, la Banque s'est efforcée d'apporter une contribution utile en finançant de grands travaux "de base" en matière d'infrastructures. Aujourd'hui, cependant, nombreux sont ceux qui prétendent que la mondialisation du commerce et la propagation rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) entraînent une redéfinition des conditions que doit remplir une région pour connaître la prospérité. C'est pourquoi la conférence BEI 2001 sur l'économie et la finance a été entièrement consacrée à l'impact des nouvelles technologies sur la croissance économique.

L'augmentation, notable et simultanée, des investissements dans les TIC et de la productivité aux États-Unis dans la seconde moitié des années 90 a accrédité un peu partout l'idée que ces nouvelles technologies jouent vraisemblablement

un rôle clé dans la hausse du taux de croissance de la production économique et des revenus. Dans le même temps, cependant, des signes indiquent que la longue phase de haute conjoncture aux États-Unis pourrait également être à l'origine d'une accélération cyclique des investissements des entreprises et de la croissance de la productivité qui risque de ne pas pouvoir se maintenir une fois que la période d'expansion sera arrivée à son terme. Il est crucial de pouvoir faire la distinction entre les caractéristiques permanentes et les caractéristiques temporaires de la "nouvelle économie" aux États-Unis lorsque l'on cherche à établir si l'Europe prend du retard sur ce pays et à concevoir des politiques de nature à promouvoir la croissance européenne.

M. Paul David, professeur d'histoire économique à l'université d'Oxford, qui

était le premier orateur à s'exprimer à la conférence de la BEI, estime pour sa part que, pour une partie au moins, l'accélération de la croissance aux États-Unis s'explique par une poussée temporaire de la demande globale. Il pense toutefois aussi que, dans une assez large mesure, il pourrait également s'agir d'un phénomène structurel se traduisant par une amélioration durable de la productivité. D'après lui, si la croissance de la productivité ne s'est accélérée que récemment sous l'effet des investissements dans les TIC, c'est parce qu'il faut habituellement un certain temps pour que les nouvelles technologies se diffusent dans tous les pans de l'économie. Les TIC pourraient donc bien constituer en quelque sorte une nouvelle forme de "technologies à vocation universelle" capables, à terme, de générer des gains de productivité importants et durables découlant de la meilleure organisation de l'activité



économique qu'elles permettent, à l'instar de ce que l'on a observé dans le passé avec la dynamo industrielle.

Les gains de productivité résultant de la mise en œuvre des TIC sont jusqu'à présent relativement moins visibles en Europe, bien que certains des écarts que l'on observe entre l'Union européenne et les États-Unis s'expliquent par des différences dans la manière de mesurer la production économique. **M. Patrick Vanhoudt** (économiste au département de l'Économiste en chef de la BEI) a montré que l'UE reste très à la traîne des États-Unis pour ce qui est de mesurer les investissements et la production dans le domaine des TIC, ce qui est de nature à entraîner une sous-estimation du taux de croissance réel de la productivité dans l'UE par rapport aux États-Unis. Ces facteurs expliquent, certes, une partie de l'écart de dépenses en matière de TIC, mais il semble toutefois qu'il subsiste une différence bien réelle. Non seulement l'Europe consacre moins de dépenses aux TIC que les États-Unis, mais elle les répartit en outre très différemment.

M. Kristian Uppenberg (département de l'Économiste en chef de la BEI) a, quant à lui, montré que l'Europe dépense au moins autant que les États-Unis dans le domaine des télécommunications, mais qu'elle est loin d'atteindre le niveau de ce

pays pour ce qui est des investissements en ordinateurs. Si les avantages économiques des dépenses consacrées aux TIC découlent des effets de synergie liés à la conjonction des ordinateurs et des télécommunications (notamment dans le cadre de l'Internet), il se peut alors que la stratégie de l'Europe en matière de TIC soit par trop déséquilibrée pour lui permettre de profiter pleinement des avantages de la "nouvelle économie".

La deuxième session était consacrée à un examen plus approfondi des secteurs des technologies de l'information et des communications. **M. Pierre Montagnier** de l'OCDE a expliqué en quoi consistent exactement les secteurs des TIC. **M. Harald Gruber** (Direction des projets, BEI) a ensuite abordé la question de la diffusion des technologies de l'information, se demandant à cet égard si d'éventuelles défaillances du marché ne risquent pas de se traduire par un niveau d'investissement trop faible. Au nombre de ces défaillances, on peut citer le manque de financements adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises et un effort insuffisant en matière de recherche et développement – 1,8 % du PIB dans l'UE contre 2,8 aux États-Unis – dans le contexte du "tout au vainqueur" qui prévaut dans la nouvelle économie. Un troisième facteur pourrait tenir aux qualifications insuffisantes de la main-

d'oeuvre. **M. Gruber** préconise que les gouvernements, plutôt que de ne s'intéresser qu'aux "gagnants", soutiennent la formation, la recherche et la promotion de l'esprit d'entreprise.

Le financement efficace des nouvelles entreprises semble être un facteur clé du succès relatif que rencontre aux États-Unis le passage à la "société de l'information". Au cours de la troisième session, qui avait pour thème les questions de financement, **M. Bernard de Longevialle**, de Standard and Poor's, s'est livré à une évaluation de l'impact de l'Internet sur les activités bancaires. Il prévoit que les opérations bancaires réalisées par le canal de l'Internet sont appelées à connaître un développement rapide et à devenir un élément moteur des mutations structurelles dans le domaine de l'intermédiation financière. **M. Herman Hauser** (fondateur d'Amadeus Capital Partners) a examiné l'aspect offre de fonds en se plaçant du point de vue d'un capital-risqueur. Il estime pour sa part que, même si le cadre institutionnel approprié est en place – le Royaume-Uni, par exemple, n'est pas particulièrement plus hostile que les États-Unis à la prise de risques – il faut parfois assez longtemps pour faire naître un environnement propice au capital-risque. Il a ainsi fallu plus de dix ans pour que la grappe d'entreprises du secteur des TI qui s'est constituée à proximité de Cam-

bridge, sous l'impulsion de **M. Hauser**, devienne ce qu'elle est aujourd'hui. Ce processus de transformation nécessite l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, phénomène rendu possible par l'existence de possibilités de formations adaptées, par le droit de cité reconnu à l'accumulation privée de richesses parmi les valeurs acceptables, ainsi que par la volonté d'intégrer des étrangers qualifiés, élément clé de la création et du développement des "jeunes pousses" dans la Silicon Valley.

Les grappes d'entreprises du secteur des TI étaient le thème essentiel de la dernière session de travail. **M. Danny Quah**, de la London School of Economics, a montré qu'il existait d'ores et déjà en Europe un nombre assez important de grappes d'entreprises à vocation technologique ; elles se situent principalement dans la zone d'activités économiques densément peuplée et urbanisée qui s'étend du sud de l'Angleterre au nord de l'Italie, en passant par le Benelux et le sud-ouest de l'Allemagne. Le pouvoir d'attraction que ces zones urbaines exercent sur les entreprises de haute technologie tient à l'accès plus aisé qu'elles peuvent offrir aux facteurs de production spécialisés et à la nécessité pour ces entreprises de pouvoir interagir directement avec les experts de leur domaine. En théorie, les TIC peuvent contribuer à réduire l'importance de certains de ces facteurs qui conduisent à des concentrations géographiques, en réduisant les frais de télécommunication et, partant, en améliorant la communication à grande distance entre travailleurs. Dans la pratique, toutefois, **M. Quah** pense que les produits issus des TIC sont en général associés à des rendements d'échelle croissants, ce qui conduit à une plus grande concentration de la production.

MM. Andrew Gillespie, James Cornford et Ranald Richardson (Université de Newcastle) ont jeté un éclairage supplémentaire sur ces questions en présentant un large éventail d'études de cas. Leur conclusion est que la "compulsion de la proximité" va sans doute persister, y compris au sein du secteur des TIC, le télétravail étant pour l'essentiel circonscrit aux fonctions les plus simples des entreprises, telles que le service à la clientèle et le post-marché. En conséquence, il se pourrait fort bien que les agglomérations d'entreprises relevant de la société de l'information soient de plus en plus dominées par la R&D et des fonctions de commande et de contrôle, autrement dit, celles qui sont le plus tributaires du type d'interactions personnelles qui stimulent le travail en équipe et la créativité.

M. Bas Ter Weel et M. Luc Soete (Université de Maastricht) ont examiné, pour leur part, les aspects liés au marché du travail des nouvelles technologies, et ont rassuré l'auditoire à l'aide d'exemples tirés du passé. La crainte que les technologies ne détruisent des emplois avait déjà surgi lors du débat sur l'automatisation dans les années 60 et il en était toujours question dans le Livre blanc de **M. Delors**, au début des années 90, mais il s'est finalement avéré que les nouvelles technologies ne constituent pas un problème très grave sur le plan du marché du travail. Les technologies de l'information et de la communication se sont diffusées à tous les secteurs et à tous les niveaux de qualification de la main-d'oeuvre, y compris à la main-d'oeuvre la moins qualifiée et aux secteurs "éloignés", ont-ils fait observer. Le plus important est que les marchés du travail soient suffisamment souples et qu'ils soient régis par des politiques adéquates et volontaristes.

Quelle conclusion peut-on tirer de ce qui précède ?

À l'évidence, les nouvelles technologies ont un impact sur la manière de conduire une entreprise. Nul ne l'ignore. Toutefois, il est désormais établi que les TIC n'apportent pas la solution miracle grâce à laquelle le niveau de vie dans les régions à la traîne va soudainement augmenter pour atteindre rapidement la moyenne

de l'UE. En d'autres termes, les TIC à elles seules ne résoudreont pas les problèmes chroniques dont souffre la vieille Europe.

Si l'on veut que la prospérité continue à s'étendre, il faudra que les juristes du continent européen s'attaquent à la rigidité des règles du marché du travail qui rendent très difficile pour une entreprise d'engager ou de licencier du personnel – et qui souvent dissuadent des travailleurs ambitieux d'acquiescer et d'appliquer de nouvelles méthodes de travail. L'Europe doit aussi se doter d'une main-d'oeuvre qui soit capable de s'adapter aux tâches en mutation permanente que propose une économie fondée sur la connaissance. Il faudra également qu'elle investisse davantage là où se trouve sa matière grise. À l'évidence, cela veut dire que les changements auront un coût et qu'ils ne seront pas forcément faciles à opérer, et c'est précisément là que la nouvelle économie rejoint une réalité déjà ancienne ! ■

Département de l'Économiste en chef:

Kristian Uppenberg
Tél: +352 4379 3435
k.uppenberg@eib.org
Patrick Vanhoudt
Tél: +352 4379 3439
p.vanhoudt@eib.org





Premier engagement en faveur du Fonds pour les industries créatives en Finlande

La branche du groupe BEI chargée du capital-risque, à savoir le Fonds européen d'investissement (FEI), a signé un engagement aux termes duquel elle investira un montant de 16,5 millions d'EUR au maximum dans le Fonds de capital-risque pour les industries créatives, lequel opérera essentiellement dans les pays du nord de l'Europe. Les activités de soutien de ce fonds concernent les sports, la télévision et les nouveaux médias.

Il s'agit du premier fonds de capital-risque consacré à ce secteur, auquel l'Union européenne porte un intérêt croissant. L'engagement du FEI constitue une étape décisive dans le financement du secteur européen des médias.

« Le marché des industries créatives pourrait bien devenir la prochaine « frontière » dans le secteur du capital-risque. C'est certainement un domaine dans lequel l'Europe pourrait avoir un potentiel considérable d'effet multiplicateur », a déclaré M. Walter Cernoia, Directeur général du FEI.

Le siège de la direction du nouveau fonds se trouve en Finlande, patrie de nombreuses innovations dans le secteur du capital-risque européen. Si les opérations du fonds portent leurs fruits, d'autres fonds de capital-risque consacrés aux industries de la création pourront bénéficier d'un soutien dans d'autres parties de l'Union européenne.

Le groupe BEI appuie l'industrie européenne de l'audiovisuel

Pour répondre au vœu exprimé par le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), le Groupe BEI s'est résolument engagé dans un nouveau programme baptisé « Initiative Innovation 2000 » (« i2i ») destiné à soutenir des investissements qui préparent l'Europe à une société fondée sur la connaissance et l'innovation. En près de sept mois d'opérations, ce programme a connu un rapide essor avec quelque 2 milliards de prêts approuvés dans des secteurs tels que les réseaux des technologies de l'information et de la communication, l'enrichissement du capital humain et la recherche & développement, la diffusion de l'innovation, ainsi que le développement de l'esprit d'entreprise chez les PME innovantes.

En décembre 2000, le Groupe BEI a décidé d'introduire, au sein de « i2i », un sous-programme spécifique couvrant l'industrie européenne de l'audiovisuel prise au sens large, soit tant la production, la distribution et la diffusion d'œuvres cinématographiques, télévisuelles ou musicales, que le développement des

infrastructures nécessaires à cette industrie et le soutien à des PME qui opèrent dans ce secteur.

Par une série d'opérations mettant en œuvre différentes formes d'ingénierie financière en partenariat avec la collectivité bancaire européenne, le Groupe BEI vise à accroître le volume des fonds disponibles et à améliorer les conditions financières mises à la disposition des opérateurs du secteur. Le volet « i2i-Audiovisuel » prendra deux formes : celle de la Banque européenne d'investissement d'une part, pour le financement d'investissements à moyen ou long terme, et celle de sa filiale spécialisée, le Fonds européen d'investissement (FEI) d'autre part, pour le renforcement des fonds propres des PME et l'octroi de garanties.

Trois lignes d'action complémentaires déclinent cet engagement du Groupe BEI ; deux concernent le financement bancaire des entreprises, la troisième le développement de l'industrie du capital-risque spécialisé dans le secteur de l'audiovisuel. Elles permettront de renforcer la base

financière de cette industrie aux fins d'accroître sa compétitivité, de favoriser le développement de contenus européen et de faciliter l'adaptation des opérateurs aux technologies numériques.

Se concentrer sur les besoins de financement à moyen-long terme des entreprises

La BEI mettra à la disposition du secteur bancaire spécialisé dans l'audiovisuel ses lignes de crédit (ou « prêts globaux ») pour le financement de petites entreprises réalisant des créations audiovisuelles, développant des technologies audiovisuelles ou assurant des travaux de sous-traitance des grands groupes du secteur. Dans les cas où il sera possible de s'associer à des mécanismes nationaux ou européens d'aide à la production, certains de ces prêts globaux pourront abonder des mécanismes de subvention aux secteurs cinématographique ou télévisuel. Par ailleurs, la BEI envisage de développer avec les instituts financiers intermédiaires,

pour certains de ces prêts globaux, des éléments de partage de risques et/ou des structures externes de garanties.

Toujours en coopération avec le secteur bancaire, la BEI apportera également ses financements à des grands groupes privés ou publics de télévision, de production ou de distribution d'œuvre audiovisuelles pour leurs investissements d'infrastructures (studios, installations de digitalisation, stations d'émissions, etc.) ou de création (production de "bouquets" de films, distribution d'œuvres ou de catalogues). Dans des cas appropriés et en fonction des caractéristiques des projets financés, cette action pourra prendre la forme de financements structurés. Les objectifs poursuivis par la BEI visent à favoriser le développement du secteur à l'échelle pan-européenne, à compenser certaines faiblesses industrielles du secteur par rapport à la concurrence mondiale et à soutenir la création d'activités ayant un impact positif sur les nombreuses PME agissant en sous-traitance de ces groupes.

Renforcer l'industrie du capital-risque en faveur de l'audiovisuel

L'action du Groupe BEI tend également à renforcer l'industrie du capital-risque spécialisé dans le domaine de l'audiovisuel en Europe. Dans ce domaine très particulier, elle prendra la forme de prises de participations du FEI dans des fonds existants ou nouveaux de capital-risque dédiés au renforcement des fonds propres des PME du secteur audiovisuel. Agissant en fonds de fonds, le FEI fera ainsi porter son action dans un domaine sectoriel où le manque de ressources financières et d'opérateurs pan-européens empêche l'établissement d'un marché du capital-risque efficace. Une première opération, signée le 19 décembre 2000 entre le FEI et le fonds spécialisé « Venture Capital for Creative Industries » portant sur un volume total de 50 millions d'euros, concrétise cette approche novatrice.

Synergies avec le programme communautaire « MEDIA PLUS »

Doté d'un budget de 400 millions d'euros sur cinq ans (2001/2005), le programme

« Média Plus » a pour principal objet d'épauler des convergences d'efforts entre opérateurs afin de favoriser une dimension pan-européenne de l'industrie audiovisuelle.

Dans ce but, le volet « développement, distribution et promotion » du programme « Média Plus » portera en particulier l'effort sur le soutien à des projets faisant appel à des technologies innovatrices et sur des actions favorisant la circulation internationale des œuvres à contenu européen. Parallèlement, le volet « formation » du programme soutiendra l'enrichissement des connaissances des professionnels du secteur et de ceux du secteur financier aux paramètres particuliers de cette industrie.

Il apparaît dès lors que les actions du Groupe BEI et celles de « Média Plus » sont complémentaires ; d'une part, il s'agirait de favoriser, par des prêts et des subventions, des projets intégrant les volets de développement/production et de distribution, ainsi que d'appuyer des projets d'infrastructures et l'essor des entreprises mettant en œuvre des technologies innovatrices ; d'autre part, il pourra être soutenu des actions de formation susceptibles, en utilisant des équipements et locaux financés par la BEI, de déboucher sur une meilleure connaissance des techniques financières et bancaires adaptées au secteur de l'audiovisuel dans un contexte où la disponibilité des fonds est renforcée par l'intervention de la BEI.

Dans cette optique, le Groupe BEI et la Commission européenne pourraient être amenés à développer des actions conjointes en faveur de la création culturelle ou du développement de l'industrie audiovisuelle reposant sur une complémentarité ou des co-financements entre prêts et subventions communautaires.

Comment obtenir un financement ?

Les procédures habituelles du Groupe BEI seront appliquées en matière d'octroi de financements à l'industrie audiovisuelle. Depuis décembre 2000, la BEI et le FEI ont d'ores et déjà établi plusieurs contacts avec les opérateurs du secteur et les instituts financiers ou bancaires susceptibles de relayer son action auprès des PME soit sous forme de prêts globaux, soit par des fonds de capital-risque spécialisés.

Les premières opérations en cours d'évaluation permettent d'envisager que « i2i-Audiovisuel » puisse fédérer d'importants moyens financiers pour un volume initial de financements du Groupe BEI supérieur au demi-milliard d'euros.

La Banque apportera son concours pour le financement d'investissements de grande dimension (d'un coût minimum de l'ordre de 50 millions d'euros) par l'octroi de prêts individuels accordés directement au promoteur du projet ou à son tour de table financier. Les projets relevant du financement sur prêt individuel sont présentés sans formalités particulières à la BEI en lui adressant directement un descriptif du projet et de son mode de financement.

Pour ce qui concerne les investissements à financer par la voie des prêts globaux, le contact devra être pris directement par les entreprises concernées avec les banques et intermédiaires qui les mettront en œuvre. Par ailleurs, les PME désireuses de renforcer leurs fonds propres en recourant à du capital-risque ou du capital-investissement devront s'adresser directement à ces fonds spécialisés. Afin de faciliter ces prises de contact, la liste de ces intermédiaires spécialisés sera tenue à jour sur le site web de la BEI (www.eib.org) ou sur le site web du FEI (www.eif.org). ■



Henry Marty-Gauquié
Département
Information et Communication
+352 4379 3153
h.marty@eib.org

BEI-Information

est une publication périodique du département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement.

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

Banque européenne d'investissement
100, bd Konrad Adenauer
L - 2950 Luxembourg
Tél. +352 4379 - 1
Fax +352 43 77 04

Internet <http://www.bei.org>
E-mail: info@bei.org

Département des opérations de prêts:
Italie, Grèce, Chypre, Malte
Via Sardegna, 38
I - 00187 Rome

Tél. +39 - 06 47 19 - 1
Fax +39 - 06 42 87 34 38

Bureau d'Athènes
364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR - 152 33 Halandri/Athènes
Tél. +30 (1) 682 45 17-9
Fax +30 (1) 682 45 20

Bureau de Berlin
Lennéstrasse, 17
D - 10785 Berlin
Tél. +49 (0) 30 59 00 479 - 0
Fax +49 (0) 30 59 00 47 99

Bureau de Lisbonne
Regus Business Center
Avenida da Liberdade, 110 - 2°
P - 1269-046 Lisbonne
Tél. +351 - 21 342 89 89 or 21 342 88 48
Fax +351 - 21 347 04 87

Bureau de Madrid
Calle José Ortega y Gasset, 29
E - 28006 Madrid
Tél. +34 - 91 431 13 40
Fax +34 - 91 431 13 83

Bureau de Représentation à Bruxelles
Rue de la Loi, 227
B - 1040 Bruxelles
Tél. +32 (0) 2 235 00 70
Fax +32 (0) 2 230 58 27

Lay-out: Marlène Hignoul
Studio 352

Photos: Photothèque BEI,
Stone, Telefonica España,
CE, Matthias Krause,
Isopress, Bremer Touristik
Zentrale GmbH, La Vie du
Rail (*Recoura*), Pantherix
Ltd.

Imprimé à L, par Buck
sur papier Arctic Silk
homologué "Nordic Swan"



Nominations

Département Marchés des capitaux

En décembre 2000, Mme Barbara Bargagli-Petrucci a succédé à M. Jean-Claude Bresson, qui a pris sa retraite, au poste de Directeur du Département Marchés des capitaux au sein de la Direction des Finances.

Mme Barbara Bargagli-Petrucci est entrée à la BEI en 1994 en qualité de Chef de la division Marchés des

capitaux et a été nommée, en 1999, Directeur-adjoint du Département Marchés des capitaux.

Au cours de sa carrière, elle a passé quatre ans à la Deutsche Bank, dans le Département Financement des entreprises, et dix ans au Credit Suisse First Boston, en qualité de Chef du Département Marchés des capitaux et Crédits syndiqués à Francfort.



Barbara Bargagli-Petrucci

Département Technologies de l'information

À la mi-mars 2001, M. Luciano Di Mattia est entré à la BEI pour diriger le Département Technologies de l'information.

M. Luciano Di Mattia a travaillé pendant de nombreuses années pour Q8 Kuwait Petroleum en Italie et pour Q8 Kuwait Petroleum International à Copenhague et à Londres.

Il a commencé sa carrière comme directeur de projet dans le cadre d'un programme général européen de comptabilité d'entreprise ; il a ensuite été nommé, après la fusion entre Q8 et Mobil, Directeur de la planification, du contrôle et du développement de systèmes, puis Directeur des systèmes d'information du groupe (chargé, à ce titre, de la supervision de la stratégie informatique de l'entreprise) et est devenu, à une date plus récente, Directeur du projet Système de soutien des opérations commerciales de l'entreprise, assurant la coordination d'équipes internationales dans plusieurs pays européens.



Luciano Di Mattia

Décès de Sir Denys Lasdun, l'architecte de l'immeuble du siège de la BEI

Sir Denys Lasdun, l'architecte de l'immeuble du siège de la BEI à Luxembourg, est décédé en janvier 2001 à l'âge de 86 ans.

Sir Denys est l'un des grands noms de l'histoire de l'architecture moderne en Angleterre.

Parmi les nombreux édifices importants qu'il a conçus tout au long de sa vie, il estimait que l'immeuble de la Banque européenne d'investissement était l'un des trois projets (avec le Royal College of Physicians et le National Theatre de Londres) qui personnalisait de la manière la plus fidèle sa vision de l'architecture. Il en appréciait en particulier, selon ses propres termes, la monumentalité démocratique.

L'immeuble principal de la Banque a été inauguré en 1980 et son extension en 1995.



Sir Denys Lasdun

